

INFO BORT LETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2013-01

REUNION DU 14 FEVRIER 2013

OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE POUR 2013. Le Conseil Municipal a décidé de fixer pour 2013, le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale à :

- abonnement : 0 € hors TVA,
- consommation : 0,15245 € hors TVA par m³

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser, à titre précaire et révocable, Monsieur et Madame GERACE, propriétaires de l'auberge de la Varenne, à utiliser, du 01/01/2013 au 31/12/2013 pour y exercer leur commerce, le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m², et a fixé le montant de la redevance due à 2 euros par mètre carré.

OBJET : ENTRETIEN DES PARCELLES CADASTREES ZO n° 72,73 ET 74 CONSTITUANT UN FOSSE.

Le Conseil Municipal s'est engagé à poursuivre l'entretien des parcelles cadastrées section ZO n° 72,73 et 74, lieu dit « Etang Jaffeux », constituant un fossé séparant la voie communale du surplus de la propriété de Monsieur FOURNIER cadastrées section ZO n° 68, 69, 70 et 71 à usage de terrains à bâtir et agricoles.

OBJET : INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES.

Le Conseil municipal a décidé d'instituer sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement par un Plan Local d'Urbanisme.

EPF-SMAF : NOUVELLES ADHESIONS.

Le Conseil Municipal a donné son accord aux nouvelles demandes d'adhésions.

OBJET : ADOPTION DES RESTES A REALISER.

Le Conseil Municipal a adopté les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 28 468,36 €.
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 93 832 €.

OBJET : PERSONNEL : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Conseil Municipal communique

ETAT CIVIL 2012

BIENVENUE A :

BREUIL Gabin, chez Laire, le 17 février,
LAVERROUX Baïa, Sautilloux, le 22 mai,
LABE Aaron, Les Boursis, le 23 mai,
DUTHEIL Lilou, Barrioux, le 24 mai,
JAFFEUX TRONCY Marius, chez Georgeon, le 6 juillet,
BEBIANO Nayel, le Bourg, le 16 octobre,
TYSSANDIER Camille, le Bourg, le 27 décembre.

ILS SE SONT DITS OUI :

DUTHEIL Mélodie et POMMIER Jean Philippe, chez Guillaumont, le 7 juillet.

ILS NOUS ONT QUITTES :

BRUN Hervé, chez Morel, le 14 janvier,
FABRE Jean, Pré du Creux, le 7 mai,
BRUYERE Renée, le Bourg, le 8 juin,
BELLIGAT Jacques, Fontsauvage, le 2 novembre.

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE.

Le secrétariat de mairie est ouvert le lundi de 14 H 00 à 18 H 00, le jeudi de 14 H 00 à 17 H 30, le vendredi de 10 H 00 à 12 H 00.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES SUR LES DISPOSITIONS DES PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Le Maire de la commune de Bort l'Étang a l'honneur d'informer les habitants que, conformément aux arrêtés municipaux n° 2013/03 et 2013/04 en date du 30 janvier 2013, deux enquêtes sont ouvertes sur les dispositions des projets de Plan Local d'Urbanisme et de zonage d'assainissement.

Monsieur Gérard DUBOT, domicilié à Joub, 63290 PASLIERES, ayant pour profession professeur en retraite, a été désigné comme Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Monsieur Bernard PIGANIOL, domicilié à 15, rue des Roches Fleuries, 63400 CHAMALIERES, ayant pour profession consultant immobilier, expertises, a été désigné comme Commissaire Enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier justificatif sera déposé à la Mairie pendant trente trois jours, du 25 février 2013 au 29 mars 2013 inclusivement, pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, les :

Lundis, de 14 h à 18 h,

Jeudis, de 14 h à 17 h 30,

Vendredis, de 9 h 30 à 12 h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête, déposé à cet effet en Mairie, ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie, siège de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie :

Lundi 25 février 2013, de 14 h à 16 h,

Samedi 9 mars 2013, de 10 h à 12 h,

Vendredi 29 mars 2013, de 9 h 30 à 12 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport du Commissaire-Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Bort l'Etang.

INFORMATIONS DIVERSES

OUVERTURE D'UNE MICRO CRECHE.

L'association Fripouilles en herbe accueillera les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, capacité d'accueil de 10 places, à partir du mois d'avril du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30 au lieu dit GAGNAT 63920 PESCHADOIRES.

Accueil à temps plein et temps partiel possible.

Prestations ouvrant droit à la PAJE (aide de la CAF).

La fiche de pré inscription est disponible en mairie.

Contact pour toute demande d'information ou réservation :

Sandrine TARDY 04 73 53 95 70

BIBLIOTHEQUE. Le prochain passage du bibliobus est fixé au 21 FEVRIER 2013.

Merci de bien vouloir ramener livres, CD et cassettes vidéo.

AMICALE LAÏQUE DE BORT L'ETANG. L'amicale laïque de Bort l'Etang remercie toutes les personnes ayant participé au concours de belote du 12 janvier 2013, et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

CINEMA : prochaine séance, salle des fêtes : **Mercredi 6 MARS 2013 :**

☛ 20 H 30, **TELE GAUCHO**, avec Félix MOATI, Sara FORESTIER, Eric ELMOSNINO, MAÏWENN, Emmanuelle BEART...

SOCIETE DE PETANQUE. La Boule Bortoise organise sa traditionnelle « journée pieds de cochons » le samedi 2 mars 2013 de 8 H à 12 H, à la salle des fêtes.

Prix : 16 euros.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU COMITE D'ANIMATION CULTURELLE !

THEÂTRE

Le CAC accueille le WAKAN théâtre, le dimanche 17 mars, à 17h à la Salle des fêtes pour une représentation de « Ni beaux ni menteurs » librement inspiré d'un récit de Charles Dickens.

Théâtre forain et musical pour vous conter le cruel destin de l'extraordinaire Miss Doc Mama, une femme camelot répertoriée sur les routes chaotiques du XIX^e en Auvergne.

Entre rires et larmes, une performance d'acteurs excessifs et foutraques !!!! Tous à fond et tout à trac.

Entrée libre et gratuite. Tout public à partir de 10 ans.

CHANT

Le dimanche 26 mai, à 17h en l'église de Bort l'Etang, le CAC vous convie à assister au concert de Fleur MINO, soprano colorature.

Une invitation à découvrir ou redécouvrir les grands airs d'opéra et de comédies musicales.

Tout public, entrée libre et gratuite.

CONTES, CHANSONS ET THEÂTRE D'OBJETS

Dans le cadre du Festival « Brindilles », organisé par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, le CAC a le plaisir d'accueillir la Compagnie Marine Magrini pour la représentation du spectacle Ratiti Ratata.

« Le moulin à café abrite un tout p'tit rat : Ratiti Ratata. Quand le moulin tourne, il sort de sa cachette ! Mais comment échapper au chat de la cuisine qui le guette à tout instant ? En le divertissant par des contes et des chansons !

Un spectacle drôle et tendre, plein de poésie fantaisiste qui touche petits et grands.

Rendez-vous, vendredi 31 mai, à 17h30 à la Salle des fêtes de Bort-l'Etang.

Tout public, entrée libre et gratuite.

Ces rendez-vous sont organisés avec le soutien du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de la municipalité de Bort-l'Etang.

CREATION D'UNE ACTIVITE ARTISANALE D'ELECTRICITE.

« Un habitat sûr, économe, adapté à chacun ». L'entreprise d'électricité générale « CAP ELEC » par Christian DUSSOT vous propose des prestations d'installation et équipement, d'appareillages électriques, automatismes, chauffage, domotique et alarmes, etc, en neuf, rénovation et amélioration de l'habitat.

CAP ELEC Christian DUSSOT Le Clos chez Barrioux Bort l'Etang 06 62 41 36 14

E-mail : dussotchristian@yahoo.fr

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE. La délégation départementale du Puy-de-Dôme organise une collecte des textiles réutilisables : vêtements, rideaux, nappes, linges de maison, chaussures, ceintures, sacs à main, sacs de sport, jouets, peluches... Les dons, emballés dans des sacs de récupération, peuvent être déposés à la mairie (heures d'ouverture lundi 14 H – 18 H 00, jeudi 14 H – 17 H 30, vendredi 9 H 30 – 12 H), du 4 mars au 29 mars 2013.